



REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 222-1 ;

En application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, M. Michel BONNEU, M. Benoît BLONDEL et M. Pierre MARTINEZ, Mme Mireille PILLAIS, Mme Céline ABSOLON, Mme Céline De GÉLAS, Mme Ingrid SÉNÉCAL, Mme Nathalie GROCH et M. Xavier RIVIERE sont désignés pour prendre les mesures prévues par les 1^o à 7^o du même article.

Fait à Caen, le 2 septembre 2024.

H. ROULAND-BOYER